

## Données du Cadre de résultats pour République Islamique de Mauritanie

Le tableau ci-dessous contient les dernières données disponibles au niveau des pays (jusqu'en 2018) tirées du cadre de résultats du GPE. Le tableau fournit des données sur tous les indicateurs nationaux du cadre de résultats qui ont été produits ou compilés par le secrétariat du GPE et ne sont pas disponibles auprès d'autres sources telles que l'Institut de statistique de l'UNESCO. Ces données sont partagées à la suite d'une procédure de partage de données mise au point et approuvée par les PDP du GPE dans le cadre d'un processus de consultation sur le partage de données. Les détails de la procédure et du processus de consultation sont disponibles ici (<https://www.globalpartnership.org/content/gpe-results-framework-country-level-data-disclosure>).

Comment lire la tableau de données :

Colonne 1 : Brève définition et interprétation pour chaque indicateur.

Colonne 2 : Valeur de l'indicateur obtenu.

Colonne 3 : Moyenne des Pays en Développement Partenaires (PDP) non-fragiles et non-affectés par un conflit (Non-PFC).

Colonne 4 : Moyenne de tous les PDP.

Colonne 5 : Seuil suggéré par le Secrétariat pour certains indicateurs.

Résumé des résultats (tirés du Cadre de résultats)				
Colonne 1 Résumé des résultats (tirés du Cadre de résultats)	Colonne 2 Réalisé (année)	Colonne 3 Moyenne Non- PFC	Colonne 4 Moyenne GPE	Colonne 5 Seuil suggéré
<p><b>9. Indice d'équité</b> : indice composite constitué de trois indices pondérés de façon égale mesurant la parité du point de vue du taux d'achèvement du premier cycle secondaire : 1) indice de parité entre les sexes, 2) indice de parité entre milieu rural et milieu urbain, 3) indice de parité entre riches et pauvres (rapport entre la valeur correspondant au quintile le plus pauvre et celle correspondant au quintile le plus riche).</p> <p><i>Interprétation</i> : l'indice d'équité est compris entre 0 et 1 — 0 reflétant les disparités les plus importantes et 1 l'égalité parfaite pour tous les groupes.</p> <p><i>Source</i> : Institut de statistique de l'UNESCO/enquêtes auprès des ménages (Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation, WIDE)</p>	<p>2010 : 0.41</p> <p>2016 : 0.47</p>	<p>2010 : 0.55</p> <p>2016 : 0.59</p> <p>44 % d'amélioration (N= 32, 2010-2016)</p>	<p>2010 : 0.49</p> <p>2016 : 0.52</p> <p>42 % d'amélioration (N= 59, 2010-2016)</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>10. Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales</b> : i) augmentation des dépenses publiques consacrées à l'éducation par rapport à une année de référence, ou ii) maintien des dépenses publiques consacrées à l'éducation à 20 % au moins du total des dépenses publiques.</p> <p>Au niveau national, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent la somme i) des dépenses d'éducation de tous les ministères, ii) des dépenses d'éducation des administrations locales, iii) de la contribution des employeurs aux prestations sociales non salariales (si elles ne sont pas directement inscrites au budget du ministère de l'Éducation). La part des dépenses d'éducation dans les dépenses publiques totales est ensuite calculée en divisant les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation par les dépenses publiques totales (déduction faite du service de la dette) et en multipliant par 100.</p> <p><i>Interprétation</i> : cet indicateur reflète l'engagement financier d'un pays en faveur de l'éducation. Plus le pourcentage est élevé, plus les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de financement intérieur sont importants.</p> <p><i>Source</i> : ministères des Finances, ministères du Budget ou Trésoreries nationales.</p>	<p>Pas de données disponibles</p> <p>(2016)</p>	<p>21.30%</p> <p>Plus ou égal de 20 % des dépenses publiques: 57 %</p> <p>Amélioration de 35%</p> <p>(N= 23, 2016)</p>	<p>19.60%</p> <p>Plus ou égal de 20 % des dépenses publiques: 50 %</p> <p>Amélioration de 29 %</p> <p>(N= 42, 2016)</p>	<p>Consacrer au moins 20 % des dépenses publiques à l'éducation</p>
<p><b>11. Répartition équitable des enseignants, mesurée par la relation (R2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école</b> : R2 est la relation statistique entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants par école primaire.</p> <p><i>Interprétation</i> : plus la valeur du R2 (comprise entre 0 et 1) est proche de 1, plus la relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants à l'échelle de l'établissement est importante. Cela laisse supposer que la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques est généralement plus équitable comparativement au nombre d'élèves par établissement.</p> <p><i>Source</i> : base de données du Pôle de Dakar, rapports d'analyse sectorielle de l'éducation.</p>	<p>0.75</p> <p>(2010-2014)</p>	<p>0.70</p> <p>R2 plus ou égal de 0,8 pour 33 %</p> <p>(N= 9, 2010-2014)</p>	<p>0.68</p> <p>R2 plus ou égal de 0,8 pour 29 %</p> <p>(N= 21, 2010-2014)</p>	<p>R2 (nb d'enseignants/nb d'élèves) plus ou égal 0,8</p>





<p><b>22. Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation par le biais de l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG :</b> proportion d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence par rapport au total d'enseignants qu'il était prévu de former pendant cet exercice de référence.</p> <p><i>Interprétation : des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés à la formation des enseignants correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de formation des enseignants à l'aide des fonds accordés.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE</i></p>	0%	109%	98%	S.O.
<p><b>23. Proportion de salles de classe construites grâce à l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG :</b> proportion de salles de classe construites ou rénovées au cours de l'exercice de référence par rapport au total de salles qu'il était prévu de construire ou de rénover pendant cet exercice.</p> <p><i>Interprétation : des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés aux salles de classe correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de construction/rénovation des salles de classe à l'aide des fonds accordés.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE</i></p>	200%	87%	76%	S.O.
<p><b>25. État d'avancement de l'ESPIG :</b> les ESPIG en cours sont classés comme étant en bonne voie, légèrement en retard ou en retard, en fonction de la note de mise en œuvre attribuée par les agents partenaires du GPE.</p> <p><i>Interprétation : un ESPIG en bonne voie signifie que l'ESPIG est dans une large mesure mis en œuvre de manière efficiente et dans les meilleurs délais. Un ESPIG légèrement en retard ou en retard indique qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre du financement.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE et Secrétariat du GPE</i></p>	Légèrement en retard	71% des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	79% des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	Financement en bonne voie ou légèrement en retard
<p><b>29. Alignement de l'ESPIG sur les systèmes nationaux (nombre de critères remplis sur 10) :</b> nombre de critères d'alignement, tels que définis par le GPE, remplis par un ESPIG en cours.</p> <p><i>Interprétation : un haut degré d'alignement indique que les modalités d'appui/de financement sont alignées sur les systèmes, les cadres et les procédures opérationnels du PDP.</i></p> <p><i>Source : formulaire de requête ESPIG</i></p>	7 critères d'alignement remplis	6 critères d'alignement remplis 8 ESPIG sur 23 sont alignés	5 critères d'alignement remplis 16 ESPIG sur 57 sont alignés	ESPIG alignés selon au moins 7 critères sur 10
<p><b>30. Modalité de l'ESPIG :</b> un financement autonome fait référence à un financement du GPE qui n'est pas combiné à celui d'un autre partenaire, quel qu'il soit, pour soutenir un projet commun. Le cofinancement de projets fait référence à un financement provenant de plusieurs partenaires à l'appui d'un projet commun. La mise en commun de fonds à l'échelon sectoriel fait référence à un éventail de modalités de financement ou de crédit assorties de divers instruments et mécanismes pour soutenir la mise en œuvre d'un plan sectoriel national de l'éducation endossé.</p> <p><i>Interprétation : une harmonisation des financements (cofinancement ou mise en commun de fonds à l'échelle sectorielle) est habituellement recommandée pour créer un espace propice à la concertation et à la coordination entre les partenaires de financement. Toutefois, les modalités de financement varient également en fonction des besoins différents des pays, ainsi que des capacités et des mécanismes opérationnels de l'entité chargée de superviser ou de gérer le financement.</i></p> <p><i>Source : formulaire de requête ESPIG</i></p>	(cofinancé) Non	(cofinancé) 31%	(cofinancé) 25%	ESPIG avec mise en commun de fonds (projet cofinancé ou mécanisme de mise en commun de fonds dans le secteur)
(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) Non	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 17%	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 12%		
(autonome) Oui	(autonome) 52%	(autonome) 63%		

**Remarques :**

(i) Des notes méthodologiques (notamment une description des sources de données) pour tous les indicateurs sont disponibles ici: <https://www.globalpartnership.org/content/results-framework-indicators-methodological-briefs>

(ii) Indicateur 16 (16a-16d) - Les valeurs moyennes de PFC indiquent la moyenne des PSE ou des PTE selon la modalité du pays.

(iii) S.O. : sans objet